Conférence de presse du 11 avril 2016

Avant-propos de Philippe Chalmin, Président de l'Observatoire













Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires









Voici donc le cinquième rapport que l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, dont j'ai l'honneur d'assurer la présidence depuis sa création, présente au Parlement. Cinq ans - un lustre - et un joli parcours réalisé par cette structure originale apportant sur l'épineux problème des prix agricoles et alimentaires un éclairage sans équivalent au niveau européen et même mondial. Le lecteur - et avant tout le parlementaire auquel ce texte est destiné trouvera dans ces quelques 250 pages un ensemble de données lui permettant de suivre un produit pratiquement du champ à l'assiette en analysant à chaque stade les prix et donc les marges brutes et nettes réalisées par les différents opérateurs. Ce travail est fondé bien entendu sur l'important corpus de statistiques publiques (Insee, ministère de l'agriculture...) existantes mais il bénéficie aussi de la collaboration des professionnels eux-mêmes. qu'ils soient du monde agricole, de l'industrie ou de la distribution.

Il est essentiel de rappeler au lecteur que ce document a fait l'objet de très nombreuses réunions et de débats à l'intérieur des groupes de travail largement ouverts sur les filières concernées. À la différence d'une étude de consultants ou même d'un texte émanant d'un organisme public, le rapport de l'Observatoire fait l'objet d'un processus d'adoption à l'unanimité en séance plénière de son comité de pilotage qui réunit l'ensemble des parties prenantes du monde agroalimentaire: syndicats agricoles, associations représentant l'industrie, professionnelles commerce et la distribution, associations de consommateurs. Le rapport de l'Observatoire donne une vision la plus précise possible de la réalité des rapports de prix dans les filières agroalimentaires et en tant que tel nous nous réjouissons de voir qu'il est devenu la principale référence au cœur des débats et des crises qui ont émaillé ces derniers mois et que les critiques qui avaient marqué les premières éditions se sont nettement estompées.

Il reste bien sûr des faiblesses même si chaque année apporte son lot d'améliorations. Ainsi, la principale limite demeure chronologique : publié en avril 2016, le cinquième rapport couvre l'ensemble de l'année 2015 en termes de prix et donc de marges brutes. Mais les calculs de marges nettes de la grande distribution concernent 2014 et nombre de données industrielles s'arrêtent à 2013, ces décalages n'étant en aucune manière liés à la mauvaise des intéressés mais aux nécessaires pour obtenir des éléments allant bien au-delà des informations fournies par les comptes sociaux.

L'autre limite est celle du champ des produits couverts : d'une part, toutes les filières ne sont pas traitées même si les plus « sensibles »

(viandes, produits laitiers, fruits et légumes...) y occupent une place centrale. On regrettera d'ailleurs que, faute de moyens humains, dans le présent rapport certaines « petites » filières comme le lait de brebis et de chèvre, ou la viande ovine, n'aient pu être traitées, que d'autres comme les produits aquatiques n'aient pu être approfondis. Mais d'autre part, la méthodologie suivie par l'observatoire - qui a fait ses preuves pousse à se concentrer sur quelques grands produits finis « de base » comme la plaquette de beurre, la tranche de jambon, le panier de fruits et légumes de saison, le steak haché (abordé d'ailleurs pour la première fois dans ce rapport). Or l'évolution des modèles d'achat et de consommation alimentaire pousse au contraire à une complexification toujours plus grande des comportements. À un certain niveau, sans même parler de la restauration hors foyer, le lien entre les produits agricoles et les biens alimentaires effectivement achetés par le consommateur est devenu très ténu. Les comparaisons d'une filière à l'autre doivent d'ailleurs être maniées avec précaution. Globalement, c'est bien ce que montre le calcul réalisé sur l'euro alimentaire (avec des données de 2012) avec une part de valeur ajoutée émanant de l'agriculture à peine supérieure à 8%.

Et au fond ceci correspond bien à une tendance forte à l'œuvre depuis déjà plusieurs années et accentuée par les mutations qu'a connue la Politique Agricole Commune : la déconnexion entre la sphère agricole et la sphère alimentaire qui fonctionnent de plus en plus comme deux univers aux logiques différentes qui ne partagent plus que la fourniture de quelques « matières premières ».

Ceci est vrai bien sûr en termes de prix. À l'amont, l'agriculture européenne vient de connaître une véritable « révolution culturelle » avec la disparition quasi-totale des mécanismes marchés d'encadrement des (intervention. quotas,...) qui pendant un demi-siècle avaient contribué à stabiliser les prix européens. La plupart des prix agricoles européens (et donc français) sont désormais en prise directe avec les marchés mondiaux qu'il s'agisse des céréales et des produits laitiers et dans une moindre mesure des viandes. Les prix dépendent donc de la situation des « fondamentaux » (offre et demande) à l'échelle de la planète et puis d'autres facteurs de nature monétaire (l'instabilité des changes) ou géopolitique (embargos, guerres commerciales, ...). Le prix d'une denrée est à un moment donné le résultat de toutes les anticipations sur ce que seront dans le futur les équilibres sur les marchés. Dans un monde marqué au coin de l'instabilité, à commencer par celle des changes, la revendication souvent présentée par les producteurs de « prix justes » ou de « prix rémunérateurs » se heurte à la logique de formation de prix reflétant une situation

d'équilibre – ou de déséquilibre – par essence fluctuante.

Ainsi en 2015 a-t-on assisté à un repli quasi général des prix agricoles mondiaux et donc européens et français. Ceci à vrai dire faisait suite à des périodes de fortes tensions qui s'étaient échelonnées entre 2007 et 2014 et avaient été marquées par des accidents climatiques majeurs ainsi que la montée en puissance de la demande des pays émergents. Certes forte sur les marchés mondiaux, la chute des prix agricoles a été, à la notoire exception des produits laitiers, inférieure à celle des prix des autres grandes « commodités » qu'il s'agisse de l'énergie ou des minerais et métaux. En Europe cette baisse a été par ailleurs tempérée par la remontée du dollar par rapport à l'euro. Mais le résultat n'en a pas été moins dramatique pour les producteurs agricoles européens. Les chiffres réunis par l'Observatoire montrent ainsi qu'en 2015 aucune production agricole traitée par ce rapport n'a couvert la réalité moyenne de ses coûts de production en tenant compte des aides européennes existantes toujours plus complexes à gérer (à l'exception de quelques productions comme les fromages AOC). A des activités structurellement déficitaires (bovins allaitants) s'est ajouté le poids de crises plus conjoncturelles (céréales, lait, porcs). Bien sûr, il s'agit là de chiffres « moyens » qui recouvrent une très grande hétérogénéité de situations. Bien sûr la situation des prix est identique pour tous les pays européens mais on a bien là l'élément déclencheur de la crise qui a marqué nombre de secteurs agricoles français en 2015 et dans les premiers mois de 2016.

À l'autre extrême, les prix alimentaires payés par le consommateur ont continué à faire preuve d'une très grande stabilité comme le montrent les indices de l'Insee ou les analyses par filière de l'Observatoire. Rarement la déconnexion aura paru aussi forte entre prix agricoles et prix alimentaires et ceci illustre bien le rôle d'amortisseur que joue particulièrement en France l'aval des filières, industrie et distribution. On touche là une autre dimension critique qui caractérise en France les relations entre l'industrie et la grande distribution particulièrement dans le domaine alimentaire qui demeure l'un des secteurs où la concurrence entre les grands réseaux qui maillent la distribution française est la plus intense.

Il y a là au fond deux univers, l'agricole et l'alimentaire de plus en plus distincts même si les contraintes du second, en termes de concurrence, de sécurité sanitaire et d'image plus ou moins rationnelle, pèsent sur le premier et contribuent un peu plus à ses déséquilibres financiers. Pour certaines filières, la déconnexion est à peu près totale comme pour les céréales et on sait la part du blé dans le pain ou même celle du blé dur

dans les pâtes. Pour d'autres le lien, souvent subjectif et culturel, demeure comme c'est le cas pour les fromages et les viandes. Pourtant là aussi l'écart est net en termes de prix et la relation est de plus en plus complexe entre les prix agricoles et ceux des produits achetés par le consommateur. Les modifications apportées au fonctionnement de la PAC ont simplement mis cette distance un peu plus en évidence.

L'amont agricole est donc confronté à l'instabilité des marchés. Il est un peu tard pour regretter cet état de fait après avoir consciencieusement démantelée entre 2006 et 2015 tous les outils européens de stabilisation des marchés agricoles, faute d'avoir su les faire évoluer. L'expérience des crises de 2015 montre bien qu'aucune autorité politique ne dispose plus aujourd'hui d'outils réellement adaptés et ce d'autant plus qu'à Bruxelles comme à Paris la lecture des règles de la concurrence se fait plus sourcilleuse et même tatillonne. Le contraste est grand avec le pragmatisme qu'ont pu conserver les politiques agricoles américaines ou canadiennes. Les efforts entrepris au niveau européen dans le cadre de la MIFID (Directive sur les marchés d'instruments financiers) pour limiter la spéculation financière sur les marchés agricoles peuvent prêter à sourire tant ils ne traitent que de la superficialité du problème et non ses racines profondes issues de décisions politiques dont il faut bien assumer les conséguences. À ce niveau si certaines filières se sont dotées d'indicateurs de marché fiables et pertinents (marchés à terme du blé tendre, du pour d'autres colza...) nous manquons cruellement de mercuriales fiables : il n'y a rien en Europe pour donner une référence laitière comparable aux « enchères de Fonterra » (Global Dairy Trade) en Nouvelle-Zélande. La crise du marché du porc breton a montré toutes les limites de cette cotation. Parce que l'instabilité est devenue la norme, il faut disposer d'outils de marché favorisant la transparence et l'anticipation des acteurs. C'est la principale carence des filières animales européennes et un point sur l'Observatoire pourrait apporter l'expérience de certains de ses membres. C'est en effet à partir d'un référentiel fiable de prix que envisager logique une contractualisation permettant de mieux gérer le risque-prix. Or c'est là une des faiblesses traditionnelles des filières agricoles françaises que la difficulté à entrer dans des démarches contractuelles permettant d'atténuer et de lisser le risque prix. Il est clair que c'est un enjeu majeur pour des produits comme le lait ou le porc.

En tout cas si l'État (européen ou national) a encore un rôle de surveillance et d'encadrement, il ne peut plus « faire » les prix comme ce fut le cas dans les premières années de la PAC et il n'est guère raisonnable de le lui demander. Il est

par contre nécessaire d'accompagner cette gestion de l'instable et, par exemple, un dispositif fiscal de provisions pour fluctuation des cours serait en France le bienvenu.

L'aval des filières est le terrain traditionnel d'autres affrontements que l'instabilité agricole a rendu plus difficiles puisqu'il s'agit de partager le fardeau de l'ajustement des prix avec la contrainte de prix aux consommateurs stables voire en léger recul. C'est là que les rapports de force peuvent être les plus tendus mettant en évidence la faiblesse de certains secteurs industriels comme on a pu le voir pour la viande en 2014 ou 2015. Dans les rapports précédents nous avions souligné la nécessité d'une plus grande maturité des acteurs pour établir le climat de confiance nécessaire. Force est de constater que rien n'a vraiment changé malgré tables rondes, rapports et avis. Simplement la crise agricole a contribué à une dramatisation encore plus marquée.

Car en ce printemps 2016 c'est bien la crise agricole qui occupe toute l'attention avec ces prix « ni justes, ni rémunérateurs » qui mettent en péril l'équilibre des exploitations alors que la mécanique des aides se fait chaque jour un peu plus complexe.

Mais l'Observatoire touche là la limite de sa mission. Il peut simplement rappeler, suivant une expression consacrée, que personne ne s'en met « plein les poches » sur une longue période dans un régime de concurrence, si ce n'est paradoxalement le consommateur qui, la plupart du temps, n'en est pas conscient. L'Observatoire ne peut aussi que constater la différence qu'il y a entre le caractère constructif des débats au sein des différents groupes et comités et une certaine théâtralisation des conflits sur le terrain. Peut-être l'Observatoire pourrait-il être mieux utilisé en amont des crises comme ce que nous avons voulu qu'il soit : un lieu de dialogue et d'écoute. C'est également dans ce sens qu'ont été organisés à l'automne 2015 les premiers entretiens de l'Observatoire destinés à ouvrir le débat vers le monde académique.

Derrière la sécheresse des chiffres que nous présentons, derrière l'aridité des courbes et des graphiques, il y a des hommes et des femmes qui se battent, il y a des entreprises qui souffrent, il y a tout un secteur – l'un des plus importants pour l'économie française – qui doute. C'est tout cela que l'on ne peut oublier.

Adopté à l'unanimité par l'ensemble des familles professionnelles représentées au sein de son comité de pilotage, le rapport de l'Observatoire est avant tout le résultat du travail acharné de son équipe permanente autour de son infatigable secrétaire général, Philippe Boyer, et d'Amandine Hourt. Sans leur ténacité, sans l'appui aussi de nombre de leurs collègues de FranceAgriMer,

sans la participation des membres du comité de pilotage qui ont assuré la charge d'animer des groupes de travail, Sylvie Alexandre, Thierry Berlizot, Georges-Pierre Malpel et Olivier Perrault, ce rapport n'aurait pas atteint en cinq années le statut de référence qui est devenu le sien. Que tous ici en soient remerciés en espérant simplement que notre partenaire ultime, le lecteur décideur, saura en faire le meilleur usage.

Philippe CHALMIN

Président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

NB : volontairement signé par le président - indépendant – de l'Observatoire, cet avant-propos n'engage que son signataire.